



Syndicat mixte de gestion d'un office de tourisme de Carhaix et d'Huelgoat, du Poher aux Monts d'Arrée (Siren : 200038347)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Carhaix-Plouguer
Arrondissement	Châteaulin
Département	Finistère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/04/2013
Date d'effet	29/04/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	Mme Anne- Marie KERDRAON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	maison des services publics
Numéro et libellé dans la voie	place de la Tour d'Auvergne
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	29270 CARHAIX-PLOUGUER
Téléphone	02 98 99 48 16
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires et fiscalisées des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	20 387
Densité moyenne	44,16

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
29	CC des Monts d'Arrée (242900785)	CC
29	CC Poher communauté (242900744)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Développement touristique
- Tourisme <i>le syndicat mixte a pour objet de gérer un office de tourisme qui : - assure l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique des territoires de Poher communauté et de la communauté de communes des Monts d'Arrée en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme - contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local - pourra commercialiser des prestations de services touristiques dans les conditions prévues au chapitre unique du titre 1er du livre 2 du code du tourisme son action, définie ci-dessus, s'exerce dans les limites territoriales des établissements de coopération intercommunale (EPCI) membres</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)